

Jeudi 15 octobre 2015

Sur quoi ont porté les négos en **septembre** ? Lire détail ci-dessous

- Rémunération
- Prime d'ancienneté
- Classification métiers
- Santé et prévoyance



## INFOS SUR LES NÉGOS

Le point sur les négociations portant sur l'accord d'entreprise

**Rappel, les négos ça sert à quoi ?** Voir page 2

### Sur quoi ont porté les négos en **septembre** ?

• **Rémunération** : aboutir à un système simplifié, unique pour les PTA, les journalistes, la radio et la TV ; intégrer les primes dans le salaire.

La direction de France Médias Monde propose d'intégrer les primes conventionnelles versées à RFI et MCD (prime de fin d'année, prime de modernisation, prime de fonction, NIS, ...) afin d'avoir un salaire de base identique chaque mois et de verser un 13<sup>ème</sup> mois, un exemple :

	Mois	Année (s/12 mois)
Salaire de base	1 996,00 €	23 952,00 €
Prime de fonction	348,00 €	4 176,00 €
Prime catégorielle	139,00 €	1 668,00 €
	<b>2 483,00 €</b>	<b>29 796,00 €</b>
Primes annuelles		
Prime de fin d'année		1 789,00 €
Prime de modernisation		474,00 €
Prime de disparité		915,00 €
		<b>32 974,00 €</b>

Après  
 32 974 € ÷ 13 mois = **2 536,46 €** salaire payé chaque mois + un 13<sup>ème</sup> mois



## Sur quoi ont porté les négos en **septembre** ? (suite)

- **Prime d'ancienneté : maintenir globalement les automatismes** : une forme unique de prime d'ancienneté d'un montant supérieur à ce qu'il est aujourd'hui et dont le mécanisme est identique pour tous. Cette prime augmente les 1<sup>er</sup> janvier quelle que soit la date anniversaire. Ce nouveau système permet de garantir une augmentation annuelle à chacun et de **créer une prime d'ancienneté pour les PTA de France 24** qui ne bénéficiaient pas d'automatisme jusqu'à présent.
- **Classification métiers** : déterminer le classement des métiers de l'entreprise dans le système de rémunération
- **Santé et prévoyance** : déterminer les garanties et les cotisations qui figureront dans le cahier des charges adressé aux organismes candidats à l'assurance des couvertures santé et prévoyance de France Médias Monde. La sélection de l'organisme retenu sera effectué dans le cadre d'une procédure publique d'appel d'offre. Dès le 01/01/16, France Médias Monde couvrira l'ensemble des salariés (CDI et CDD) pour les frais de santé (mutuelle) et la prévoyance (longue maladie, invalidité...). (Rappel : la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi a rendu obligatoire une couverture complémentaire de santé collective minimale dans toutes les entreprises).

## Rappel, les négos ça sert à quoi ?

L'objectif est de **créer un cadre social unique** qui permette aux salariés de France Médias Monde de travailler ensemble, dans un cadre **harmonisé (fonctionnements et modes de traitement des différentes catégories de personnel)**. Ce cadre sera respectueux de l'identité de chacune des chaînes France 24, RFI et MCD et adapté aux grands enjeux du paysage audiovisuel mondial. Le but de ces négociations est **d'élaborer un texte commun à tous**, qui respecte les spécificités de chaque population (PTA et journaliste), ainsi que les spécificités de leurs activités. Le projet porté par l'entreprise est fondé sur **la qualité du dialogue** que la direction mène avec les organisations syndicales et les différents acteurs de l'entreprise.